Bulletin municipal d´information

juillet/août 2022

331 L´Andréanais

Animations

Votre brochure de l´été

p.6/7

Tourisme p.5

Bureau d´Information de Tourisme

Social p.7

DIVADOM : le dispositif de vie à domicile

Saint-André des Eaux

ÉDITO

Chères Andréanaises, Chers Andréanais,

Nous avions évoqué en ce début d'année, notre candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt cœur de bourg lancé par le Conseil Départemental, dispositif visant à accompagner les projets de requalification urbaine.

Notre volonté ? Revitaliser le centre bourg et le relier aux divers équipements (complexe sportif, Mille Pattes, etc.) et aux écoles par des cheminements doux.

Où en sommes-nous depuis ?

Nous continuons à avancer sur la réalisation d'un plan-guide, il s'agit d'un document fixant les grands principes d'organisation spatiale et urbaine des projets du centre bourg pour les années à venir.

Début mai, vous avez pu découvrir dans votre boîte aux lettres, un dépliant vous présentant 6 projets pour le nouveau visage du cœur de bourg de Saint-André des Eaux, d'autres projets sont également à l'étude tels que la création de liaisons douces, l'implantation de nouveaux commerces, l'aménagement d'espaces publics, etc.

En parallèle de l'avancement de ces projets cœur de bourg, la municipalité travaille également à la construction de l'Espace Culturel. Afin de participer à la dynamisation du bourg, un nouveau site d'implantation s'est présenté à nous pour ce nouvel équipement ...

Certains d'entre vous se questionnent sur l'emplacement du Bureau d'Information Touristique qui a quitté la place de l'Eglise. Découvrez dans ce numéro, sa nouvelle localisation.

Bonne lecture,

De tout cœur, je vous souhaite à tous un bel été.

Catherine Lungart

Maire de Saint-André des Eaux

Sommaire

Actualités
> p. 3

Culture
> p. 4

Tourisme
> p. 5

Transport
> p. 6

Social
> p. 6/7

Enfance/Jeunesse
> p. 8/9

Vie associative
> p. 10/11

La Tribune
> p. 11

Bientôt 16 ans ?
Pense à ton recensement !

Tout jeune français à l'obligation de se faire recenser dès 16 ans afin d'être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Une journée indispensable, vous informant sur les institutions françaises, les droits et les devoirs du citoyen. L'attestation délivrée suite à cette JDC permet de s'inscrire aux examens et aux concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat, etc.).

Où se faire recenser et quand ?

En ligne sur le site **service-public.fr** ou en mairie, avec les pièces justificatives suivantes :

- **livret de famille et pièce d'identité.**

Il faut se faire recenser entre le jour de tes 16 ans et le dernier jour du 3e mois qui suit celui de ton anniversaire. Nous t'invitons à venir toi-même en mairie pour ta première démarche administrative !

France Services

Un accompagnement à toutes vos démarches administratives

Pour votre demande de carte grise, votre retraite, vos impôts ou encore vos allocations familiales... À Saint-Lyphard, les agents France Services vous accompagnent dans toutes vos démarches du quotidien.

A chaque situation individuelle, des réponses adaptées pour :

- **Vos revenus**
- **Votre permis de conduire**
- **Votre demande d'aide (allocation logement, RSA)**
- **Votre recherche d'emploi**
- **Vos remboursements de soins**
- **Votre retraite**
- **Faire face à un litige ou un conflit**
- **Vos papiers d'identité, Etc.**

Contact : **France Services Saint-Lyphard**
2 rue de la Brière 44410 SAINT LYPHARD
msap.saint-lyphard@laposte.fr

Tél : 02 28 54 34 83 - Du lundi au jeudi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30.

Un objet perdu se transforme souvent en objet trouvé !

Sachez que la mairie dispose de nombreux objets attendant leur propriétaire avec impatience.
N'hésitez pas à nous appeler ou venir en mairie pour les récupérer. (sacs, lunettes, médailles, etc.)
Nous nous assurerons que vous êtes bien le propriétaire en question !

Préparez-vous donc à un petit interrogatoire mené par nos enquêtrices Christine, Marie ou Jessica afin que l'objet reparte entre les mains de la bonne famille !

Tél : 02 51 10 62 62

Nouveauté : ouverture de la piscine le dimanche en période scolaire

À compter du 12 septembre, la piscine sera ouverte au public le **dimanche de 10h à 12h30** en période de vacances scolaires.

Ouvertures au public pour cet d'été :

Du jeudi 7 juillet au vendredi 26 août de 14h15 à 18h00. Piscine fermée les week-ends et les jours fériés.

Tarifs : entrée gratuite pour les moins de 3 ans/2,90€ enfant /3,60€ adulte/ carte vacances été (valable juillet et août) 6,50€ enfant / 8,50€ adulte

Un nouvel emplacement pour l'Espace Culturel

L'équipe municipale avait, dès son programme politique électoral, inscrit la construction d'un espace culturel comme une priorité.

Initialement, la Municipalité a porté ce projet de construction d'un espace culturel en le localisant près de l'Espace du Marais, afin de bénéficier d'une complémentarité avec cet équipement existant et ses stationnements.

Cependant, la démarche du plan-guide (dans le cadre de l'AMI Cœur de bourg) actuellement menée autour des équipements a permis de mettre en évidence l'inconvénient majeur de cette localisation initiale dans la mesure où elle ne bénéficiera pas ni ne participera à la dynamisation du centre-bourg historique et commercial.

C'est durant les dernières semaines qui se sont écoulées, qu'une opportunité foncière s'est présentée, rue de la Gaudinais, permettant de réaliser le projet au cœur du bourg à proximité de l'église et situé à égale distance des écoles Jules Ferry et Notre Dame. La Municipalité souhaite donc préempter cet ensemble immobilier, pour y réaliser l'espace culturel.

Quelles sont les prochaines étapes ?

> 2022 : des études techniques plus poussées sont prévues afin d'ébaucher les premières esquisses

> 2023 : dépôt du permis de construire

> 2025 : ouverture du lieu

Quiz (Re)Découvrez le patrimoine de votre commune !

Tout au long de l'été, vous trouverez chez vos commerçants andréanais un quiz du patrimoine élaboré par **l'association Histoire Locale et Patrimoine de Saint-André des Eaux.**

Remplissez le questionnaire et déposez-le dans la boîte aux lettres de la mairie **jusqu'au le 31 août.**

Trois questionnaires parmi les meilleures réponses seront tirés au sort, et une remise des prix sera organisée le **samedi 3 septembre à 12h,** lors du Forum des associations.

Le règlement du jeu est consultable en mairie et téléchargeable sur le site internet de la Ville.

Tous les dimanches jusqu'au 3 juillet :
14h30 à 17h00

Tous les mardis, mercredis, jeudis, vendredis et dimanches : du 5 juillet au 28 août,
14h30 à 17h30 (sauf 24 juillet)

Les dimanches 4 et 11 septembre :
14h30 à 17h00

La Chaussée Neuve accueille un Bureau d'Information Touristique mobile

Le port de la Chaussée Neuve est, parmi les nombreux sites naturels exceptionnels de la Commune, celui qui est le plus connu et réputé. Apprécié des andréanais comme lieu de promenade, sa vue panoramique sur le marais est exceptionnelle en Brière et en fait un lieu incontournable de visite qui concentre les flux touristiques et attire plusieurs milliers de personnes tout au long de l'année.

Il s'agit d'un point de départ pour des promenades en chaland, en calèche, à pied ou à vélo, ainsi qu'un lieu de restauration avec la présence de plusieurs tables de pique-nique et d'un restaurant. C'est également le site qui accueille la fête des Chalands fleuris.

La Ville de Saint-André des Eaux et Saint-Nazaire Agglomération Tourisme ont fait le constat partagé d'un manque de visibilité du Bureau d'information touristique qui était situé Place de l'Église. En effet l'année dernière, l'équipe touristique présente à la Chaussée Neuve, a pu mesurer une fréquentation en juillet/août 2021, de 420 personnes avec une présence en Brière de 3 jours/semaine contre 530 avec une ouverture de 7 jours/semaine au Parvis. Le choix a donc été de positionner ce bureau d'info touristique à la Chaussée Neuve au plus près des touristes et promeneurs. Mais hors de question que le site perde son caractère naturel, qui fait toute sa richesse ; c'est pourquoi, ce bureau d'info touristique prendra la forme d'une installation légère, type "tiny office". Une vingtaine de m², des matériaux naturels et une intégration parfaite dans le paysage en seront la marque de fabrique.

Les délais juridiques et techniques ne permettant pas de pouvoir installer ce Bureau d'Information Touristique pour cet été, c'est donc une Méhari qui a pris place depuis fin mai à la Chaussée Neuve.

Ce repositionnement du Bureau d'info touristique est intégré à une réflexion plus globale de réaménagement du site du port de la Chaussée Neuve : l'objectif est de valoriser ce site et ce panorama exceptionnel tout en conservant son caractère naturel. Les études sont en cours, en concertation avec les riverains et les acteurs économiques du site.

Un premier jalon de ce projet de revalorisation du site a été posé à l'été 2021 avec la mise en place de panneaux d'exposition photographique. Exposition qui sera renouvelée cette année encore et les

Le Ty' BusTaxi : se déplacer plus facilement

Vous habitez en dehors du circuit de la ligne U4 qui dessert St Nazaire ? Vous pouvez malgré tout bénéficier d'une offre de transports publics grâce à "Ty' BusTaxi".

Ty' BusTaxi est un service proposé par la STRAN vous permettant de rejoindre le centre de votre commune, en vous déposant à un arrêt de bus de la ligne U4 ou vers tout autre arrêt Ty' BusTaxi. Vous pouvez donc par la suite vous déplacer plus facilement en bus sur les villes voisines... Et ça pour le prix du ticket de bus uniquement !

Ce service de transport collectif fonctionne du lundi au samedi, les dimanches et jours fériés de 7h00 à 19h00.

Contactez-les au **02 40 00 75 71**

La réservation doit être effectuée au minimum une heure avant votre déplacement en journée.

Réservation avant 17h pour un trajet entre 18h et 19h ou 7h et 10h le lendemain.

Et si vous deveniez famille de cœur ?

Sur votre commune, des seniors sont en attente d'une mise en lien avec une famille pour en devenir les grands-parents de coeur. L'association nantaise Manou Partages raccommode les liens, tisse des relations pour bien grandir d'une part et bien vieillir de l'autre, pour que chacun s'épanouisse. Cela est bénéfique pour toutes et tous : pour les aînés qui ont une expérience, des savoir-faire à transmettre pour les enfants en quête de repères et pour les parents en demande de conseils, d'écoute.

Contact :

Sophie Charteau, pour l'équipe Manou Partages
Fondatrice & Coordinatrice
07 64 71 26 92
sophie@manou-partages.org
www.manou-partages.org

DIVADOM CÔTE D'AMOUR
un dispositif pour les personnes en perte d'autonomie

Opérationnel depuis le 1er janvier 2022, ce dispositif de vie à domicile a pour objectif de faciliter le maintien à domicile de personnes âgées en perte d'autonomie grâce à un accompagnement global , adapté et évolutif.

Adossé à la résidence Creisker agissant comme "EHPAD Plateforme" et travaillant en étroite collaboration avec les CCAS , les CLIC, la MAIA, DIVADOM Côte d'Amour coordonne l'action des intervenants au domicile (service de soins infirmiers à domicile, services d'aide à domicile, services de portage de repas, etc.) et propose des services complémentaires et innovants (expertise et suivi gérontologique, activités de rupture d'isolement, activités physiques préventives, évaluation de l'adaptation du domicile, astreinte d'infirmière de nuit et disponibilité d'une chambre d'accueil d'urgence au sein de l'EHPAD).

Il s'agit d'une expérimentation menée pendant 3 ans sous le contrôle de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire.

Il s'adresse à des personnes âgées d'au moins 60 ans en perte d'autonomie (GIR 1 à 4) qui vivent seules à domicile ou en couple avec un aidant et qui souhaitent rester à domicile ou qui ne peuvent pas aller en EHPAD faute de place ou de moyens suffisants.

La zone d'intervention de DIVADOM CÔTE D'AMOUR comprend, dans un rayon de 8 à 10 kms autour de la résidence Creisker, la commune de Pornichet, celle de Saint-André des Eaux, ainsi que la commune de Saint-Nazaire et La Baule.

La coordinatrice du dispositif peut être jointe du lundi au vendredi au **02.28.55.03.20 (poste 5030)** ou par mail vieadomicile.creisker@lna-sante.com

Plan canicule : Un accompagnement personnalisé pour les personnes vulnérables

Du 1er au 31 août, le plan canicule est mis en œuvre par le CCAS pour protéger les plus vulnérables des risques de fortes chaleurs.

Dans ce cadre, le CCAS de Saint-André des Eaux a mis en place un registre nominatif destiné à inscrire les personnes âgées et/ou handicapées qui en font la demande. Un accompagnement personnalisé est organisé afin de garantir le bien-être de chacun.

Adoptez les bons réflexes :
> Mouiller son corps et se ventiler
> donner et prendre des nouvelles de ses proches
> ne pas boire d'alcool
> maintenir la maison au frais en fermant les volets le jour
> manger en quantité suffisante
> éviter les efforts physiques

Vous souhaitez vous inscrire sur cette liste ? Contactez la mairie au 02 51 10 62 62.

Concours de scrabble scolaire
9 élèves qualifiés

Cette année encore, les élèves de l'école Jules Ferry (CM1 et CM2) ont participé au concours de scrabble scolaire.
9 élèves de l'école ont été qualifiés pour la finale locale à Saint-Nazaire au mois de janvier, et 3 d'entre eux ont été qualifiés pour la finale régionale.

Ainsi **Jade Quintin** (CM1), **Naomi Rouxel** (CM2) et **Lucas Villa** (CM2) ont participé à cette finale le samedi 26 mars à Angers, avec 43 autres participants.
Lucas Villa est le grand vainqueur de cette finale régionale !
À ce titre il participera, avec 12 autres premiers à Angers, à la finale nationale à Paris le 4 juin.
Bravo à tous les élèves pour leurs participations et leurs belles performances.

Et bonne chance à Lucas pour la suite ...

Les CP à petit trot
article écrit par les classes de CP !

Les élèves de CP de l'école Jules Ferry ont pu participer à 6 séances d'équitation au Manège des Platanes de la Baule Escoublac.

Les enfants ont appris à monter à poney et à prendre soin de leur animal. Une expérience riche en émotions qui leur a permis de gagner en autonomie et en confiance en eux !

Le défi mobilité
tous à vélo !

du 16 au 20 mai, l'école maternelle Jules Ferry a participé pour la seconde fois, au défi mobilité.
L'occasion pour les enfants et les instituteurs de découvrir quelques déplacements doux et de participer à des actions autour du développement durable.

Une fin d'année animée à l'école maternelle

Plusieurs classes de l'école Jules Ferry participent à un projet autour de la mer : découverte de l'estran, de la faune et de la flore. Des pêches à pied sont organisées et deux aquariums d'eau de mer ont été mis en place à l'école, afin d'observer les animaux et de découvrir la chaîne alimentaire. Des visites sont aussi programmées à l'Océarium du Croisic.

D'autres classes ont fait le choix de découvrir les animaux terrestres, et se rendront au parc de Branféré afin d'y découvrir quelques espèces animales.

Mardi 24 mai, une rencontre de balle ovale, en partenariat avec l 'USEP, a permis à quatre classes de s'adonner à différentes activités menant aux jeux de rugby.
Toutes les classes se retrouveront ensuite autour d'une rencontre d'athlétisme le 5 juillet.

D'ici là, nous souhaitons à nos élèves de très belles vacances estivales.
Rendez-vous le 1er septembre pour la rentrée !

Le Relais d'Assistante Maternelle devient le RPE

Depuis début janvier, le Relais d'Assistante Maternelle est devenu le Relais Petite Enfance !
Vous pouvez joindre la structure à cette nouvelle adresse mail :
rpe@ville-st-andre-des-eaux.fr
et au 06 78 09 36 68

On vous présente

Solenn Manouby qui a intégré le Relais Petite Enfance depuis mi-juin. Elle rejoindra également la crèche le 16 août. **Bienvenue !**

Retour dans les années 20 avec Arc En Ciel

Ils l'ont fait... nous y avons participé...

Le spectacle "Nos Folles Années Folles" organisé par l'association MUSICA qui regroupait plus de 400 choristes et une centaine de musiciens, s'est déroulé à la Soucoupe à Saint-Nazaire les 14 et 15 mai : Chants et musique de l'époque 1920/ 1930.

Pour plus d'infos ou pour vous distraire un moment, n'hésitez pas à aller sur le site de l'association **https://musica-stnazaire.com/**

Ecole de Musique Andréanaise

Inscriptions pour la prochaine saison

La saison musicale de l'École de Musique Andréanaise s'est achevée le 11 juin par un concert à l'Espace du Marais.

L'école de musique procède en ce moment aux inscriptions pour la prochaine saison qui s'ouvrira le 12 septembre. Si vous souhaitez nous rejoindre afin de débuter ou reprendre la pratique d'un instrument (guitare acoustique, guitare électrique, basse, piano, batterie, flûte traversière, accordéon, saxophone, violon...), de participer à un groupe instrumental entre jeunes ou entre adultes, vous êtes les bienvenus à l'EMA.

Vous pouvez disposer de plus d'informations en consultant le site de l'École :

http://ecole-musique-andreanaise.fr

Faites-nous connaître votre souhait en nous adressant un mail :

ecolemusique.st.andre.44@wanadoo.fr

Nous conviendrons d'un rendez-vous pour répondre à vos questions et procéder à votre inscription.

ecolemusique.st.andre.44@orange.fr

Sport & Form'

L'Association Sport & Form'

Les cours avec l'ASF se terminent le jeudi 7 juillet. Les inscriptions auront lieu le samedi 27 et le dimanche 28 août de 10h à 12h à la salle Anne de Bretagne et lors du forum des associations le samedi 3 septembre. Pensez à votre certificat médical pour la rentrée. Reprise de toutes les activités à partir du lundi 12 septembre.

Bindu **La nouvelle association de Yoga**

L'association culturelle franco-indienne "Bindu" vous propose des cours de Hatha Yoga indien dispensés par Guruji Karthikeswara pour septembre !

Les cours comprennent des mantras, de la méditation, un échauffement, des postures "Asana" pour un public débutant ou initié.
Des essais auront lieu en septembre (semaines 36/37) afin de vous faire découvrir les activités proposées.

Adhésion 15€ l'année.
Cotisation 90€ /trimestre hors vacances scolaires (3 trimestres/an) ou 250€ l'année.
Les mardis et vendredis matin de 10h00 à 11h30 salle de Bretagne

Expression des conseillers
n´appartenant pas à la majorité municipale

Chers et chères Andréanais.e.s,

Le changement d'emplacement prévu pour l'implantation du futur centre culturel a été révélé par la majorité au début du printemps. Nous saluons ce choix qui relève, selon nous, du bon sens, puisque cet équipement de service public n'en touchera qu'un public plus élargi, notamment par sa proximité avec les deux groupes scolaires. Tout comme l'était le projet initial de notre groupe : une bibliothèque prévue à quelques dizaines de mètres sur un terrain communal, au niveau de la cure, sans proximité immédiate avec des habitations, réalisant de facto le rapprochement avec les équipements de centre-bourg, et qui aurait pu être achevée dès cette année. Le projet de la majorité, lui, supportera le coût supplémentaire d'une préemption.

Dès septembre 2020, nos doutes quant à l'emplacement du projet ont été exprimés mais n'ont pas été écoutés par la majorité actuelle, qui vantait la proximité de l'espace du Marais, du parking, la possibilité d'extension et justifiait ainsi l'abandon du projet de salle de spectacle.

Le financement du centre culturel doit être assuré conjointement par la commune, l'État, via la DRAC, et le département, dans le cadre du dispositif « Cœur de bourg » engagé notamment aux fins de l'obtention d'une subvention. Il y a un an déjà, notre groupe regrettait que le zonage retenu pour le dispositif « Cœur de bourg » ne corresponde pas à l'esprit du projet, propos une nouvelle fois balayés. Début juin, à l'occasion du dernier comité de pilotage, le département a confirmé le zonage excluant le complexe sportif et l'espace du Marais, rendant donc les subventions impossibles si le projet y était maintenu...

On nous affirme que ces décisions de bon sens ont été inspirées par les conseils d'agences d'urbanisme, alors que les mêmes arguments étaient inaudibles lorsqu'ils étaient portés par des élu.es minoritaires habitant la commune. De quoi nous faire espérer qu'à l'avenir, une écoute plus attentive soit accordée à une minorité qui se veut constructive et qui œuvre au quotidien dans l'intérêt des Andréanais.e.s.

Élu.e.s du groupe « Saint-André, engagés et responsables »
Mathieu COËNT, Lucile HEGWEIN, Guillaume DERVAL

Amicale des donneurs de sang

A chaque instant, quelqu'un, quelque part, a besoin de votre sang, soyez là pour les autres.

Déplacez-vous nombreux à notre collecte

jeudi 18 août de 16H00 à 19H30 à l'Espace du Marais

Merci de prendre RDV sur : efs.link/rdv

Agenda

Juillet

- **8 juillet à 20h30 :** ZANZIBAR spectacle de cirque comique - Parvis de l'Église
- **15 juillet à 20h :** Spectacle de Chevalerie - Carrière équestre rue du Marais
- **16 juillet à 20h30 :** French Cowboy & The One - concert rock - La Chaussée Neuve
- **22 juillet de 19h à 23h :** Marché nocturne et animation musicale - Place de l'Église
- **21 et 28 juillet de 19h30 à 21h :** Pique-nique concert - La Chaussée Neuve
- **29 juillet à 20h30 :** "Les fils de Juno" concert Parvis de l'Église

Août

- **4 août de 19h30 à 21h :** Pique-nique concert - La Chaussée Neuve
- **7 août :** Fête des Chalands fleuris
  Spectacles à 11h et 15h30
  Concerts : Rewind à 18h et EPSYLON à 19h30
- **11 août de 19h30 à 21h :** Pique-nique concert - La Chaussée Neuve
- **12 août à 22h :** Cinéma plein air - terrain de football
- **18 août de 16h à 19h30 :** Collecte de sang *L'Amicale des Donneurs de Sang à l'espace du Marais*
- **19 août de 19h à 23h :** Marché nocturne et animation musicale - Place de l'Église

Septembre

- **3 septembre de 10h à 16h :** Forum des associations - Espace du Marais
- **3 et 4 septembre :** Marché Médiéval au Port de la Chaussée Neuve
  Samedi 11h à 22h
  Dimanche 10h à 18h

Le Saviez-vous !

La Brière : une propriété collective

Le 8 août 1461, François II, Duc de Bretagne, octroie au "peuple des paroisses environnantes" les droits d'exploitation du marais pour se chauffer avec la tourbe et pour le fourrage des bêtes.
Trois siècles plus tard, le 28 janvier 1784, Louis XVI, dans des lettres patentes, accorde aux riverains "propriété, possession et jouissance commune et publique" du marais.
Il crée ainsi un statut juridique particulier qui permet aux habitants de l'exploiter comme ils l'entendent : la propriété du marais est collective, indivise et inaliénable. À la Révolution, le statut du marais indivis de Grande Brière Mottière est réaffirmé.
Actuellement, le marais est géré par les habitants des communes limitrophes à travers la Commission Syndicale de Grande Brière Mottière, créée le 3 octobre 1838.
Ce statut original est important car il donne aux Briérons le droit d'exploiter le marais sans en avoir la propriété individuelle. A eux de bien s'entendre pour utiliser au mieux son potentiel.
Aujourd'hui, si la pêche n'est plus d'un grand rapport, le Briéron est resté chasseur, éleveur et coupe toujours quelques bottes de roseau. Il connaît le marais et est souvent convaincu que celui-ci lui appartient. A l'occasion, il saura toujours faire valoir ses droits.

Association Histoire et Patrimoine
www.histoirepatrimoinestandre.com

Services municipaux

État-civil
Du lundi au vendredi,
de 9h à 12h30
Mardi et jeudi,
de 14h à 17h00
Samedi
de 9h à 12h

La Mairie sera fermée les samedis du 16/07 au 20/08 inclus.

Bibliothèque
Mardi
de 15h à 18h
Mercredi
de 10h à 12h30
et de 15h à 18h
Samedi
de 10h à 12h30
> Fermeture du 1er au 21 août

Urbanisme
De 9h à 12h30
Lundi, mercredi et vendredi,
et les 1er et 3e samedis du mois

Le service urbanisme sera fermé : du 04 juillet au 21 août inclus. Les pétitionnaires seront reçus sur rendez-vous.

Végèterie
Du 1er avril au 30 septembre
Lundi
de 14h30 à 19h
Mercredi
de 14h30 à 19h
Samedi
de 9h à 12h15
et de 14h30 à 19h

Permanences en mairie

Mission locale
Les vendredis de 9h à 12h
Sur rendez-vous au :
02 40 22 50 30

ADAR
Le 2e et 4e jeudi du mois

Amélioration habitat
Sur rendez-vous au :
02 51 76 10 00

Conciliateur de justice
2er jeudi du mois
Sur RDV, en mairie (14h à 17h)

Collecte Bacs jaunes
Le mardi à partir de 5h
(à sortir la veille)
Tous les 15 jours
suivant secteurs

Ramassage des encombrants
(4e jeudi du mois)
Uniquement sur appel au n° vert
0 800 393 395 au plus tard la veille
de la collecte avant midi.

Retrouvez tous les événements sur :
www.saint-andre-des-eaux.fr
Ville de Saint-André des Eaux

Rédaction, mise en page : Service Communication
Crédits photos : Associations andréanaises - Élus municipaux - CARENE
STRAN - France Service - SNAT

Conception : Outremer - La Baule - 02 40 60 02 40
Impression : Online Printer
Document imprimé à 3 500 exemplaires.